

## TB PREV FORMATIONS

2 rue de l'Église

51170 Aubilly

Email : tony.berenguer@tbprevformations.fr

Tel : 06 13 15 50 24

www.tbprevformations.fr



# Savoir manipuler les extincteurs

Cette formation permet à l'employeur de remplir ses obligations de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (*articles L.4121-1 et L.4121-2 du code du travail*).

**Durée :** 2.00 heures

**Limites d'effectif :** 2 à 10 participants

### Profils des apprenants

- Tout salarié peut apprendre à manipuler des extincteurs

### Pré-requis

- Aucun pré-requis n'est exigé pour suivre la formation pour savoir manipuler les extincteurs

### Modalités d'intervention

La formation se déroulera en présentielle intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise ou au sein de locaux mis à disposition par l'entreprise

### Accessibilité

Pour optimiser la qualité de notre prise en charge, les personnes en situation de handicap sont invitées à nous en informer dès la prise de contact, en nous précisant la nature du handicap

### Délais d'accès

4 semaines après la signature de la commande

## Objectifs pédagogiques

- Savoir comment un feu apparait et se propage
- Donner l'alerte
- Intervenir efficacement selon les types de feux en utilisant le bon extincteur

## Contenu de la formation

- La prévention des risques incendie
  - Quelle est la différence entre un feu et un incendie ?
  - Quelques statistiques des incendies
- Comprendre le feu
  - Les causes d'un incendie
  - Les modes de propagation d'un incendie

TB PREV FORMATIONS | 2 rue de l'Église Aubilly 51170 | Numéro SIRET : 85358199900010 |

Numéro de déclaration d'activité : 44510212151 (auprès du préfet de région de : Grand Est)

*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.*

# TB PREV FORMATIONS

2 rue de l'Église

51170 Aubilly

Email : tony.berenguer@tbprevformations.fr

Tel : 06 13 15 50 24

www.tbprevformations.fr



PREV FORMATIONS

- Le triangle du feu
- Les fumées
- Les procédés d'extinction
  - Les consignes en cas d'incendie
  - Les classes de feu
  - Les extincteurs (eau, CO2, poudre,...)
- Manipuler les extincteurs
  - Les mesures de sécurité
  - Savoir utiliser le bon extincteur en fonction du type de feu (Feux de liquide, friteuse, gaz, poubelles, équipements électriques)
  - Mises en situation sur feux réels à l'aide d'un générateur de flammes à gaz, homologué, propre, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Formateur expert en prévention du risque d'incendie et de la sécurité au travail.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques
- Mise en place de cas pratiques
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation
- Remise d'un aide-mémoire à chaque stagiaire

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questionnaire à choix multiples composé de 20 questions pour évaluer les connaissances
- Mises en situation pour évaluer les savoir-faire, réalisées sur feux réels à l'aide d'un générateur de flammes à gaz, homologué, propre, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires

## Modalités de certifications

### Résultats attendus à l'issue de la formation

Les apprenants devront suivre la totalité de la formation.

Ils devront obtenir au moins 15 sur 20 à un questionnaire à choix multiples portant sur les connaissances vues en formation.

Ils devront également être capable de bien utiliser les extincteurs lors de l'exercice pratique.

### Modalités d'obtention

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire

## TB PREV FORMATIONS

2 rue de l'Église

51170 Aubilly

Email : tony.berenguer@tbprevformations.fr

Tel : 06 13 15 50 24

www.tbprevformations.fr



### Détails sur la certification

Dans la mesure où les dispositions du Code du travail concernant la réalisation des essais et exercices ne sont pas très précises, l'INRS recommande :

- d'effectuer des exercices d'évacuation tous les 6 mois au minimum ;
- d'adapter le renouvellement des essais de manipulation des extincteurs, de 6 mois à 3 ans, en fonction des risques incendie de l'entreprise et en veillant à ce que tout nouvel embauché soit rapidement formé.

Source : La formation au risque d'incendie : quelles obligations pour l'employeur ? - Focus juridique - INRS - Mise à jour le 15/12/2022.

Mise à jour : 01/10/2023